

## Les Carrières Médicales en Tunisie

Dès son accession à l'indépendance, la Tunisie, rencontre des difficultés en matière de santé publique. Il est inutile de revenir sur les causes de ces difficultés, souvent exposées et analysées : départ massif des médecins et des para-médicaux français, nombre insuffisant des Tunisiens appelés à assurer la relève, demande de soins accrue de la part d'une population qui pense que l'Etat indépendant doit répondre immédiatement à tous ses besoins.

L'aboutissement de cette situation, par contre, s'exprimera, au cours des quinze dernières années, dans la recherche, soit de solutions fragmentaires, soit de solutions qui se veulent globales.

Parmi les premières, on peut relever l'interdiction, aux nouveaux médecins tunisiens, par la loi n° 58-97 du 19 septembre 1958, de s'installer dans certains centres urbains : Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax. Cette mesure avait pour objectif de pallier, par voie autoritaire, la désaffection des praticiens pour l'exercice de la médecine en zone rurale. Comme il fallait s'y attendre, le résultat de cette mesure a été de ralentir d'une manière inquiétante le retour des jeunes Tunisiens ayant achevé leurs études médicales à l'étranger.

En 1962, l'introduction de la notion du plein-temps dans les formations hospitalières, constitue la première tentative de solution radicale. Le décret-loi n° 62-12 du 31 juillet 1962 institue le plein-temps dans les services médicaux de l'Etat.

Les raisons invoquées étaient théoriquement valables. Grâce au régime du plein-temps, l'utilisation des médecins dans les formations sanitaires serait pratiquement doublée, le personnel para-médical mieux employé, et l'équipement utilisé d'une manière rationnelle.

Cependant, au départ, le régime du temps plein institué en Tunisie portait les germes de son échec. Ce régime n'était en fait que la transposition pure et simple du temps plein essayé prudemment en France dans des conditions qui ne sauraient être comparées à celles existant dans notre pays. L'extension de ce régime à la quasi totalité des médecins hospitaliers, l'ouverture prétendument libérale accordant aux médecins « temps plein » le droit de faire deux consultations privées par semaine, dans l'enceinte de l'hôpital, n'ont pas tardé à discréditer ce régime aux yeux de tous, malades, médecins et administration.

En 1964, la création de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Tunis apporte un élément nouveau, dont l'interférence avec les problèmes de Santé Publique, donnera aux difficultés du moment une dimension et

une acuité inconnues à ce jour. Le corps médical tunisien, divisé en deux camps sur les conditions d'accès à la qualité d'enseignant, s'épuisera en vain dans des discussions, des rapports et des Commissions. L'accord paraissant impossible et la première promotion de la Faculté de Médecine parvenant au terme de ses études, le Secrétariat à la Santé Publique se trouvera bientôt dans l'obligation de prendre des dispositions nouvelles en vue d'une réorganisation hospitalière.

La loi du 20 janvier 1969 représente, en fait, un constat d'échec de l'expérience du temps plein tel que celui-ci avait été institué en 1962. Aux termes de cette loi, une nouvelle option est offerte aux médecins, pour un plein-temps intégral; par ailleurs, la loi de 1958 sur les interdictions d'installation dans les zones urbaines est abrogée; mais il est institué, en compensation, un service civil de deux années, avant toute ouverture de cabinet, à effectuer dans les zones rurales.

Cette loi se limitant à l'organisation hospitalière, a délibérément écarté de son champ d'action, deux objectifs essentiels : l'articulation entre les hôpitaux et la Faculté de Médecine et une libéralisation réaliste de l'exercice de la médecine, capable d'accélérer le retour des jeunes médecins tunisiens vivant à l'étranger.

C'est essentiellement à la réalisation de ces deux objectifs que répond la loi du 14 août 1970 sur les carrières médicales en Tunisie. Tout d'abord la formation des étudiants de la Faculté de Médecine de Tunis est complétée par une mesure fondamentale : la durée du stage interné est portée à deux années. Cette période est divisée en quatre semestres universitaires correspondant à quatre stages. Deux stages sont obligatoires : l'un en médecine générale et l'autre en médecine préventive et sociale. Les deux autres stages sont effectués, au choix de l'étudiant, soit dans un service hospitalier, soit dans un département de la Faculté de Médecine.

L'avantage de cette mesure est de permettre d'une part, une bonne formation du praticien qui sera appelé à exercer dans le secteur privé ou dans les zones rurales, et d'autre part, de donner le temps et les possibilités, à celui qui se destine à une carrière hospitalière, de choisir son orientation et d'être en mesure de l'entreprendre, dès son stage interné.

Au terme de ces deux années, trois voies s'ouvrent devant le jeune médecin :

1° L'exercice en libre pratique dans toutes les villes ou régions de la République, sans restriction.

2° La carrière hospitalo-sanitaire qui doit se développer dans le cadre des hôpitaux principaux non universitaires et des hôpitaux régionaux. Cette carrière, encouragée par des avantages matériels importants, aidera cer-

tainement à résoudre en partie les difficultés rencontrées dans le secteur de la médecine rurale.

Le jeune médecin, ses études terminées, peut être nommé assistant hospitalo-sanitaire. Sa carrière n'est pas pour autant définitivement bloquée. Il a la possibilité, après trois années d'exercice en cette qualité, de se présenter au concours d'assistantat hospitalo-universitaire que nous rencontrerons dans la voie suivante.

3° La carrière hospitalo-universitaire que peut entreprendre tout étudiant en médecine ayant accompli les 2 années de stage interné. Cette carrière débute par trois années de résidanat au cours desquelles l'étudiant peut parfaire sa formation et préparer le concours d'assistantat hospitalo-universitaire. La véritable sélection s'opère à ce niveau.

Les candidats admis auront le droit, après quatre années d'assistantat dans des services hospitalo-universitaires, de se présenter au concours de médecin-agrégation; les candidats qui n'auront pas été admis à ce concours, mais qui auront obtenu une note minimale exigée pourront, sur leur demande, être nommés, soit assistants des hôpitaux principaux non universitaires, soit chefs de service des hôpitaux régionaux. Ils auront également la possibilité d'être nommés attachés à mi-temps et de se représenter deux fois consécutives au concours de médecin-agrégation.

Ce sont là, rapidement esquissées, les dispositions essentielles de la loi n° 70-40, du 14 août 1970.

On est en droit de s'interroger sur les raisons qui ont conduit après moins de 20 mois, à modifier fondamentalement la loi du 4 janvier 1969.

Il faut noter tout d'abord, que la loi de 1969 et celle de 1970 n'obéissent ni la même philosophie ni aux mêmes objectifs.

La première concerne la seule organisation hospitalière. Le problème de l'enseignement médical n'est envisagé que sous l'angle de l'indemnité de formation de stagiaires « prévue par le décret d'application n° 69-70 du 4 mars 1969 relatif aux indemnités particulières du personnel médical du Secrétariat d'Etat à la Santé Publique ». Ce fait est dû à la séparation, farouchement maintenue depuis 1964, entre les hôpitaux et la Faculté de Médecine.

La loi n° 70-40 du 14 août 1970, par contre, s'attaque à l'organisation des carrières médicales, en partant de quelques idées fondamentales : nécessité de l'Unité du corps médical tunisien, — définition, dans cet esprit, des voies ouvertes à tout médecin tunisien, — articulation entre la Faculté de Médecine et les hôpitaux, par la création des hôpitaux universitaires, — précarité de certaines fonctions pour éviter les inconvénients des « mandarins » et des situations définitives, dans un domaine qui doit évoluer constamment.

Ces mesures s'imposaient pour apporter un peu d'ordre dans une situation qui se dégradait de jour en jour. Parmi les facteurs de cette dégradation, il en est d'historiques, tels que le départ massif des médecins français et les restrictions apportées à la libre installation des médecins tunisiens.

La création en 1964 de la Faculté de Médecine de Tunis a été, nous l'avons mentionné, à l'origine d'un éclatement du corps médical. Comme à Byzance, les médecins tunisiens divisés en deux camps ont passé près de cinq années à se réunir, à discuter, à rédiger des rapports, au grand dam du travail de recherche et d'ouverture sur les conceptions modernes de la science et de la médecine.

Un autre facteur de difficulté se profilait à l'horizon : la montée, tous les ans plus forte, des étudiants de la Faculté de Médecine, risquait de créer une troisième force qui serait bientôt un élément supplémentaire de contestation au sein du corps médical.

Le moment était donc venu d'affronter ces problèmes graves et d'envisager des solutions à moyen terme, disons pour une période de dix à quinze ans. Il fallait garantir à tout étudiant en médecine une formation adaptée à ses fonctions futures, et lui assurer un enseignement qui lui permette, selon ses aptitudes, sa vocation, et ses efforts, d'atteindre aux plus hauts grades de la hiérarchie hospitalo-universitaire.

Cette nouvelle dynamique ne pouvait se réaliser que dans le cadre d'un corps médical homogène, conscient de son unité et ouvert aux conceptions modernes du travail au sein d'équipes pluridisciplinaires aussi bien dans le domaine des sciences fondamentales que dans celui des sciences cliniques.

Cette « unité dans la diversité » est conditionnée par l'établissement des rapports étroits entre les hôpitaux et la Faculté de Médecine, grâce à la création des départements hospitalo-universitaires. Pour éviter à ce système les inconvénients des situations assises et des « mandarins », la loi a institué le principe de la précarité des fonctions de chef de département, ce chef étant élu par ses pairs, membres du département, pour une durée de cinq ans.

L'ensemble de ces dispositions, adopté par le Conseil supérieur de la Santé Publique où sont représentées toutes les catégories intéressées, a été bien accueilli par le corps médical tunisien, dans son ensemble.

Il est bien entendu que la loi du 14 août 1970 comporte des dispositions transitoires destinées à définir la situation des médecins hospitaliers en fonction, et à fixer un délai d'option (31 décembre 1974) pour les enseignants, qui seront, à partir de cette date, régis par les règles du temps plein.

Selon les options, ce temps plein sera intégral, sans ouverture sur la clientèle privée, ou aménagé, avec six heures hebdomadaires de consultations données, en dehors de l'hôpital, dans un local aménagé à cet effet par le Ministère de la Santé Publique. Cette ouverture très limitée sur le secteur privé a été envisagée pour permettre à une partie de la population de pouvoir faire appel, dans des cas difficiles, à des médecins hautement spécialisés.

Il faut noter que les dispositions de la loi du 14 août 1970 (définition des carrières médicales, liberté non restrictive d'installation, articulation entre les hôpitaux et la Faculté), ont été bien accueillies, puisque plus de 70 médecins spécialistes et généralistes, sont rentrés de l'étranger depuis quelques mois.

Comme toute œuvre humaine, la loi du 14 août 1970 n'a pas la prétention d'être définitive. Sa principale ambition consiste à apporter des solutions à certains problèmes qui se posaient dans le domaine de la médecine depuis plusieurs années. Par un effort original, elle a cherché à situer l'organisation des carrières médicales en Tunisie au niveau des conceptions modernes d'une médecine efficiente dans le domaine des soins, de la formation, et de la recherche.

Dr Othman SFAR.

## Six mois de théâtre à Tunis

septembre 1970 — février 1971

Le public réalise difficilement que le théâtre n'est pas un métier de tout repos. À peine les derniers acteurs des festivals de Carthage, Hammamet et Monastir, ont-ils quitté la scène, que de nouveau la saison théâtrale leur demande de se préparer. Elle a en effet ouvert les portes des salles en Tunisie, le 7 novembre 1970. Ce jour — célèbre depuis 1962 (1) — a vu l'ouverture de multiples expositions à Tunis (2) et ailleurs (3), et la représentation de nombreuses pièces (4). C'était en même temps l'inauguration de ce qu'on appelle « la semaine du théâtre ». Le progrès continu du théâtre tunisien ces dernières années, serait-il la cause de la déception qui a marqué cette manifestation ? Le public nombreux et enthousiaste devient-il trop exigeant ? Celui de Tunis pouvait voir cinq pièces jouées par des professionnels, presque toutes des reprises, ainsi que six représentations offertes par des amateurs et dont la presse s'est à peine fait l'écho. « L'obligation » de commencer la saison par une telle semaine, n'est-elle pas trop lourde (5) ?

*La révolte de l'homme à l'âne* était intéressant à revoir. La reprise nous a au moins convaincus des possibilités de la pièce : le souci de l'auteur, Ezzedine Madani, d'écrire un texte qui soit aussi bien historique qu'actuel et aussi bien actuel que futur, un texte donc qui brise sans cesse le temps pour proposer aux participants (comédiens et spectateurs) une révolte quasi éternelle, est un défi excitant pour tout metteur en scène. La liberté que ce texte laisse aux comédiens eux-mêmes, à l'adaptation musicale, à l'expression corporelle, aux trouvailles des jeux de lumières, aux mouvements d'ensemble, etc... me semble une invitation à une forme neuve de théâtre. On a pourtant laissé passer l'occasion. La troupe de la ville de Tunis (5 bis), sous la direction de Ali ben Ayed, en

(1) Le discours du Président Habib Bourguiba sur le théâtre en Tunisie du 7 nov. 1962; *La Presse*, 11 nov. 1970.

(2) *La Presse*, 8 nov. 1970; *La Presse*, 11 nov. 1970.

(3) *La Presse*, 10 nov. 1970; *L'Action*, 6 nov. 1970; *L'Action*, 12 nov. 1970.

(4) *La Presse*, 5 nov. 1970; *L'Action*, 8 nov. 1970.

(5) Voir aussi : Samir AYADI, *La semaine du théâtre telle que je le vois*, *La Presse*, 7 nov. 1970 et *Al-ʿAmal*, 10 nov.; M. S., *Al-ʿAmal*, 7, 8 et 11 nov.; Hasan HAMADA, *Aṣ-Ṣabāḥ*, 11 nov.; Ezzedine MADANI, *Al-ʿAmal*, 11 nov.; Chadly BENVOUNES, *Al-ʿAmal*, 13 novembre 1970.

(5 bis) On pourra consulter, *Sept ans de vie de la Troupe Municipale de Tunis*, dans le supplément culturel du quotidien *Al-ʿAmal*, 6 novembre 1970.

a fait une représentation classique, à la Sénèque, à la Marlowe ou à la Voltaire. Abou Yazid, boitant d'un côté de la scène à l'autre, pleurant et criant, préférant sans émotion intérieure des belles paroles de douleur, était un héros mélodramatique et l'enfant (symbole de l'espoir d'un avenir meilleur) tomba du ciel comme le *deus ex machina* classique. Ni le jeu de lumière perfectionné, ni les dessins magnifiques projetés contre la toile de fond, ni la musculature des révolutionnaires — très courageux d'ailleurs — ni (et surtout pas) les accessoires quasi modernes, n'ont pu estomper cette impression. La pièce, il me semble, mériterait d'être reprise dans une tout autre forme; la troupe est-elle prête à un tel avant-gardisme ? Elle y gagnerait et je l'en crois bien capable (6).

La troupe du Kef, sous la direction de Moncef Souissi, a fait rire une salle comble avec *Arlequin valet de deux maîtres* et *Les femmes en danger*, deux pièces adaptées à la Tunisie. Ce que le jeu perdait en finesse, en souplesse italiennes, il le regagnait largement par une adoption des éléments folkloriques du pays. Le valet, Arlequin, devenu Boussaadia, personnage populaire et légendaire en Tunisie par ses fourberies, est sous le nom de Hitiouch, le héros des deux pièces. Dans la première en servant deux patrons à la fois, il devient le maître de la situation. Dans la deuxième, il fait le lien entre les deux partis opposés, les femmes autoritaires et les époux volages et ivrognes. C'est lui qui par sa bastonnade pousse les maris à faire une ligue anti-épouses. Il est ainsi la cause du danger où se trouvent les femmes à la fin de la pièce. Les deux représentations ont mis en avant quelques problèmes actuels sous une forme humoristique. Le plus remarquable dans le travail de la troupe du Kef est peut-être l'évolution lente mais sûre de son jeu d'ensemble, de sa tâche éducatrice du public, de la finesse du jeu personnel de ses comédiens, et de sa recherche sur le terrain de l'expression corporelle. Commencer la soirée par une prologue débité avec beaucoup de déconcentration par tous les acteurs et actrices est sans doute une trouvaille, pour montrer l'engagement de la troupe dans un théâtre nouveau; elle impose cependant aussi aux comédiens la lourde tâche de tenir cette promesse durant le reste de la soirée (7).

La troisième troupe professionnelle (celle de Sfax, sous la direction de Jamil Joudi) jouait *Cheikh Baccar*, pièce librement adaptée du *Tartuffe*

(6) Voir les Compte-rendus de Khaled GUIZMIR, *La Presse*, 10 nov. Samir AYADI, *La Presse*, 12 nov.; *L'Action*, 10 nov.; Moncef CHORFEDDINE, *Al-ʿAmal*, 8 nov.; Ahmed KEDIDI, *Al-ʿAmal*, 10 nov.; Ferhat DACHRAOUI, *Al-ʿAmal*, 20 nov., 4, 11, 18 déc.; Tahar GUICA et Taoufik BOUGHEDIR, *Al-ʿAmal*, 13 nov. 1970.

(7) M. M., *La troupe du Kef à l'honneur*, *La Presse*, 12 nov. 1970; MIDUNI, *La semaine de théâtre, un public nombreux et exigeant*, *La Presse*, 14 nov.; *L'Action*, 11 nov.; *L'Action*, 13 nov.; Khelifa CHATEUR, *Al-ʿAmal*, 13 nov.; Taoufik BOUGHEDIR, *Al-ʿAmal*, 13 et 14 nov. 1970.

par Ali Mekki (8). S'il ne s'agit que de persifler l'hypocrisie, l'auteur et les comédiens ont sans doute eu du succès. L'homme soi disant « pieux » qui, sous couverture de ses saintes paroles, essaye d'approcher la mère de famille, devient vraiment grotesque. Toutes les situations de farce sont remarquablement utilisées. Il est vrai aussi que la troupe a réussi à attirer quelques jeunes comédiens de talent et qui promettent pour l'avenir. Il me semble quand même étonnant que Jamil Joudi, dont tout le monde a applaudi — à juste titre — la mise en scène de *Mon Village*, l'année dernière, ait signé celle, sans fantaisie, de cette pièce (9).

Le programme des autres soirées de la semaine de théâtre était pris en charge par les amateurs de Tunis. La troupe du Comité Culturel de Tunis (Ibn Khaldoun) joua *Bénie soit l'âme de mon oncle*, écrite par Moh. Gmech et mise en scène par Zin el Abidine Mougou. Les problèmes traités — les difficultés de trouver un logement, le manque de responsabilité, la vie trop chère, l'individu qui prend lui-même la justice en main, la trahison conjugale, l'exode rural, etc... — sont si multiples qu'une analyse pertinente devient très difficile. L'essai de rompre la barrière entre spectateurs et acteurs, et d'arriver ainsi à une véritable participation a été un réel pas en avant (10). La troupe du Centre Dramatique Universitaire représente *L'Echo des pierres* dans une mise en scène de Ali Radhi. Le texte de Farhat Yamoun et Habib Chaabouni est très beau et assez actuel, mais il se diluait dans les déclamations, les cris et les pleurs (11). Le succès des dernières années aurait-il incité cette troupe zélée à tomber dans la répétition ?

La troupe de la Liberté amusa le public avec *Les Fantômes*, une pièce sur les esprits de la maison, dans une adaptation de Hédi Gorgi et une mise en scène assez pauvre de Moh. Darragi. Le Théâtre Populaire fit la même chose avec *Amour et scandale* écrite par Moh. ben Ali et produite par Béchir Rahal. La troupe de l'Union chercha un niveau un peu plus élevé avec *Pain gratuit*, pièce dramatique dont le plus remarquable était le fait que Chedly Zaara en est l'auteur, le metteur en scène, et l'acteur principal. *J'ai perdu la raison*, adapté par Hédi el Abidi, et représenté par la troupe de l'Etoile Africaine, sous la direction de Naceur Bouaziz, conclut cette semaine culturelle (12).

(8) Ali BAKLOUTI, *Al-Amal*, 5 et 14 nov.; Taoufik BOUGHEDIR, *Al-Amal*, 20 nov. 1970.

(9) MIDUNI, *La Presse*, 17 nov.; *L'Action*, 6 nov.; *L'Action*, 14 nov. 1970.

(10) Khalifa CHATEUR, *Al-Amal*, 10 nov.; Salah HAJA, *Aç-Şabâh*, 11 nov. 1970.

(11) *Al-Amal*, 13 nov.; Khalifa CHATEUR et Samir AYADI, *Al-Amal*, 14 nov.; Habib CHAABOUNI, *Al-Amal*, 20 nov. 1970.

(12) *La Presse*, 17 nov. 1970; *L'Action*, 10 nov. 1970.

Comme chaque année, on s'est posé des questions à la fin de cet événement théâtral, et surtout sur la raison d'être des troupes amateurs. Ils se contentent, dit-on, de plaire à leurs admirateurs, et au goût de leur public populaire. N'existe-t-il pas une vocation spéciale pour les amateurs de ce pays ? Ce n'est pas la première fois qu'on fait remarquer que l'éducation du public est extrêmement difficile. Une expérience comme celle du Kef — jouer pendant des années les mêmes pièces, mais chaque fois d'une manière plus nuancée et plus fine — pourrait être une des solutions. Les troupes professionnelles des grandes villes sont par l'élite qui forme leur public, et par leur vocation propre de recherche du nouveau, poussées vers le grand art (s'il existe) et n'atteignent pas facilement la grande masse. La distance entre scène et salle est pour elles difficile à franchir. Les amateurs de Tunis au contraire, sont sûrs de leur assistance, mais le danger pour eux est de chercher la facilité. Comment pourraient-ils relever leur niveau ?

Il est d'ailleurs frappant de constater combien de jeunes troupes d'amateurs engagés travaillent durement, soir après soir, souvent sans aboutir à une représentation en public. Les difficultés administratives et autres sont encore assez décourageantes. L'amateurisme (le vrai, sans paiement d'un côté ni de l'autre) a, me semble-t-il, une grande valeur pour la créativité de tout un peuple en même temps que pour la formation d'un public (13).

Je ne voudrais pas terminer sans avoir au moins signalé deux événements théâtraux qui ont marqué le début de l'année 1971. Le premier est l'excellente représentation du *Montreur* par la troupe de la ville de Tunis. Le beau texte d'Andrée Chedid, qui met en scène la révolte des figurines contre le montreur de marionnettes, est assez engagé, sans devenir, même un instant, un cri banal. Mais c'est surtout la forme qui est intéressante. Elle se base sur la vieille tradition du Karakouz, le théâtre d'ombres. C'est à cette technique éprouvée par des siècles de pratique et de fidélité populaire que le metteur en scène Chérif Khaznadar s'est référé en montant *Le Montreur*. Les décors de Françoise Grund étaient merveilleux, le jeu de lumière parfaitement réussi. On pourrait espérer une meilleure étude de l'acoustique de la salle pour que les spectateurs puissent plus facilement suivre un texte qui leur vient uniquement par les haut-parleurs, et peut-être les mouvements des comédiens auraient-ils gagné à être un peu plus mécaniques (la souplesse des marionnettes reste limitée); mais cette remarque ne veut en rien diminuer la valeur de cette manifestation, nouvelle dans le domaine théâtral (14).

(13) Voir par exc. *La Presse*, 18 février 1971.

(14) Moh. AZIZA, *Le montreur, Jeune Afrique*, n° 526, 2 fév. 1971; interview du traducteur Taoufik ACHOUR, *Al-Amal*, 12 janvier; analyse de la pièce par Sami JOUNDI, *Al-Amal*, 8 janvier; étude de la musique dans *Al-Amal*, 14 janvier 1971.

Le deuxième événement est le stage de six semaines que Fadhel Jaïbi fit faire à la troupe régionale du Kef. Ce travail acharné a pour but de redonner au corps sa valeur et ses possibilités maximales. Le théâtre n'est pas seulement une poésie ou un bon texte, il est en fait un accomplissement total de l'être tout entier. Mais la maîtrise du corps demande un exercice intense et continu, un labeur exténuant qui se base sur la respiration. Cependant on ne doit pas oublier que ce travail ouvre aussi des possibilités pour un vrai festival de jeux et de mimés, tout en sachant qu'il portera ses fruits véritables plutôt à longue échéance (15). En invitant Fadhel Jaïbi pour ces exercices, le directeur Moncef Souissi a aussi montré qu'il avait compris un des plus grands dangers du théâtre tunisien : le nombre restreint de metteurs en scène. Des comédiens qui travaillent des années sous la même direction risquent fort de se figer dans une seule sorte de jeu (16).

La Presse de janvier pouvait publier un article sur *l'intérêt grandissant du public pour le théâtre tunisien* (17). Puisse-t-il, si bien commencé en 1971, combler cette attente.

Anton METTROP.

## Animation rurale en Tunisie dans le cadre du Ministère de l'Agriculture

L'option du Gouvernement tunisien d'associer la femme rurale à l'effort de développement du pays s'est traduite dans de nombreux projets et réalisations.

Dans cet effort de promotion féminine, la scolarisation des filles a été une grande étape. Mais très vite a été ressenti le besoin de prolonger cet enseignement indifférencié par une formule plus adaptée aux besoins du milieu rural.

L'effort pour atteindre la femme rurale a pris deux formes distinctes : la Vulgarisation, conçue pour les adultes, et la Formation de la jeune fille.

On s'adresse à la paysanne en sa triple qualité (actuelle ou future) : *de mère de famille*, responsable de l'éducation de l'enfant au même titre que son mari, *de ménagère*, responsable du budget familial, et accessoirement, *d'agricultrice*, de plus en plus amenée à prendre le relais de son mari dans des activités que celui-ci juge secondaires et a tendance à négliger.

Pour réaliser cet objectif, il a fallu assumer la formation d'un groupe de Cadres agricoles féminins (monitrices ou vulgarisatrices, selon la formule), chargées de répandre dans les campagnes, de nouvelles connaissances et de nouvelles techniques, tout en ouvrant les esprits au progrès.

A cet impératif répondirent plusieurs projets issus de différents organismes : Ministère de l'Agriculture, Ministère des Affaires Sociales, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que de l'Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda (OMVVM) et l'Union Nationale des Femmes de Tunisie (UNFT).

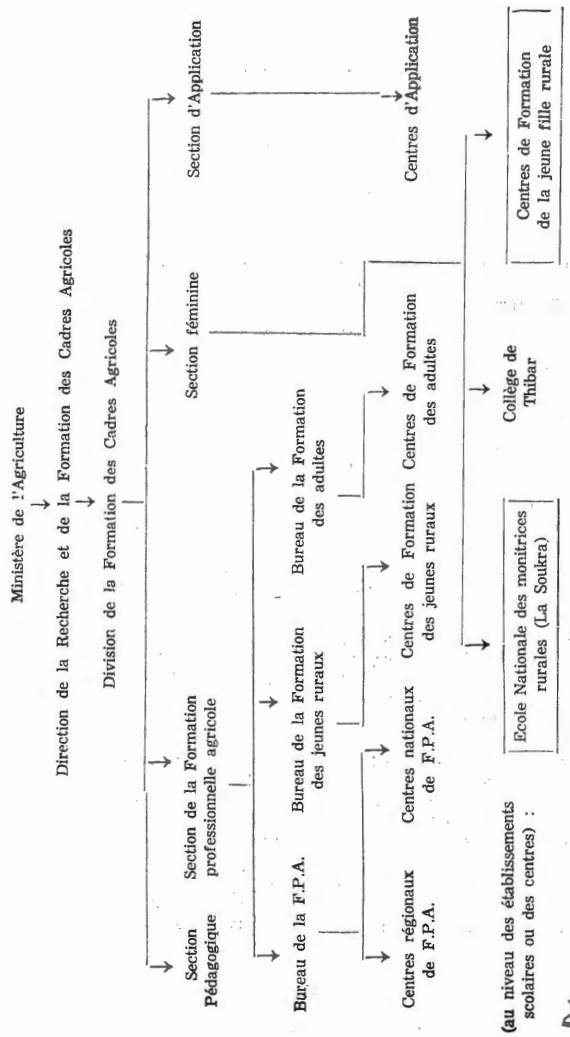
L'institution présentée ici se situe dans le cadre du Ministère de l'Agriculture. Sa mise sur pied fait partie de la réalisation d'un projet plus vaste, couvrant toute la formation des Cadres agricoles au niveau infra-universitaire, à la suite d'un accord entre le Gouvernement tunisien d'une part, l'UNICEF et le BIT d'autre part.

Un organigramme partiel du Ministère de l'Agriculture aidera à mieux situer la place de l'institution qui fait l'objet de ce propos. On donnera, à cette occasion, la fonction des autres réalisations poursuivant un objectif comparable et relevant de la Division de la Formation des Cadres Agricoles.

(15) MIDUNI, *La troupe régionale apprend à respirer*, La Presse, 26 janvier 1971.

(16) MIDUNI, *Plusieurs metteurs en scène pour une même troupe*, La Presse, 27 janvier 1971.

(17) La Presse, 15 janvier 1971.



ORGANIGRAMME PARTIEL DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Trois Sections, outre la Section Féminine, composent la Division :

→ La *Section Pédagogique* a été créée en 1968 et vise l'amélioration de la formation professionnelle agricole et de la formation des Cadres agricoles (cf. *infra*). Elle doit orienter et superviser toutes les autres Sections dans les limites de sa compétence, soit l'élaboration des programmes, le choix des méthodes de formation, la préparation des manuels, l'assistance pédagogique de l'inspection.

→ La *Section de la Formation professionnelle agricole* s'est vu confier la tâche de la recherche et de l'organisation (orientation et coordination des programmes, administration pédagogique et financière) de trois formules de formation professionnelle agricole :

— la Formation Professionnelle proprement dite, qui répond aux exigences d'une agriculture moderne en ouvriers spécialisés (élevage, horticulture ou machinisme agricole) pour relayer les ouvriers « polyvalents » ;

— la Formation des Jeunes Ruraux à qui les Centres proposaient au départ de donner une simple initiation agricole et un complément de formation générale, lorsqu'ils n'étaient pas admissibles dans les Centres de Formation Professionnelle. Une réforme a aujourd'hui introduit une plus grande spécialisation ;

— la Formation des Adultes qui a pour but de remplacer les méthodes de culture ancestrales grâce à l'encadrement des agriculteurs par une équipe d'instructeurs formés techniquement et pédagogiquement.

→ La *Section d'Application* assure, par le truchement de ses Centres, une formation générale et administrative ainsi qu'une formation spécialisée complétant un cycle de trois ans de formation agricole dans un établissement secondaire

Englobant toutes les réalisations du Ministère en matière d'enseignement féminin agricole, la *Section Féminine* est constituée par trois niveaux d'établissements : l'Ecole Nationale des Monitrices Rurales (Collège secondaire) de La Soukra, le Collège moyen de Thibar et les Centres de Formation de la Jeune Fille Rurale: ces derniers sont actuellement au nombre de sept.

Les deux niveaux supérieurs sont destinés à la formation de cadres d'enseignement, normalement affectés, par la suite, aux Centres du niveau inférieur. Ces derniers ont pour fonction de regrouper les jeunes filles des campagnes, que l'on veut former.

1. ECOLE DE LA SOUKRA.

Dans le but de relever le niveau d'existence du monde rural, on avait à l'origine instauré un Centre de Formation de ménagères rurales. Les élèves, une fois formées, n'avaient d'autre vocation que d'appliquer dans

leur milieu familial ce qu'elles avaient appris. La formule n'a pas été conservée, car, pour un tel investissement, le rayonnement des élèves était trop limité : leur influence ne s'étendait qu'à la famille et au voisinage. C'est en face de ces considérations qu'il a été décidé de donner à l'Ecole la tâche de former des cadres intermédiaires.

Le Centre a démarré le 20 mars 1965 et a fonctionné durant un an, avant de subir la transformation. Ce changement a eu également pour conséquence de régulariser le statut administratif des élèves, car le niveau du Centre se situait alors au-dessus d'un Collège moyen agricole (dont le cycle s'étend sur trois ans après le Certificat d'Etudes primaires), mais au-dessous d'un Collège secondaire (où l'enseignement s'étale sur trois années après le Brevet moyen). L'Ecole a été assimilée aux Collèges secondaires agricoles et le titre d'*adjointes techniques* fut décerné aux diplômées, tandis que l'appellation d'*agent technique* va à celles qui n'ont atteint que le niveau moyen.

Ce Collège recrute sur la base d'un concours des jeunes filles de 16 à 19 ans ayant le niveau de la troisième année de l'enseignement secondaire ou moyen. Le cycle d'études, réparti sur trois années, est complété par une année de stage dirigé. Les jeunes filles occuperont, à leur sortie, les fonctions d'enseignantes ou de « vulgarisatrices ».

## 2. COLLEGE D'ENSEIGNEMENT FEMININ AGRICOLE DE THIBAR.

Ce Collège, créé en avril 1962 — et rattaché à l'Agriculture depuis avril 1966 —, recrute sur la base d'un concours, des jeunes filles de 15 à 18 ans ayant le niveau de la sixième année primaire. Le cycle d'études est également réparti sur trois ans et comporte depuis 1970 une quatrième année de stage dirigé. Les diplômées ont le grade d'agent technique et peuvent secondar les adjointes techniques dans l'enseignement ou la vulgarisation.

## 3. CENTRES DE FORMATION DE LA JEUNE FILLE RURALE.

Ces Centres forment pendant dix mois des jeunes filles de 14 à 18 ans ayant atteint le niveau de cinquième ou de sixième année primaire et qui n'ont pas pu continuer leurs études. A la fin de cette formation, ces jeunes filles peuvent, soit participer à certains travaux saisonniers, soit réintégrer leur milieu familial qu'elles tendent à faire évoluer par l'expérience acquise. Les meilleures élèves peuvent accéder à Thibar.

Le préambule au programme de ces Centres en présente le but en ces termes :

« L'objectif poursuivi par les Centres est de rendre la femme rurale capable de prendre sa place et d'assurer ses responsabilités dans la fa-

TABLEAU  
Réalizations du Ministère de l'Agriculture  
en matière d'enseignement féminin agricole

Niveaux	Nombre	Localisation	Conditions d'âge	Etudes exigées	Diplôme obtenu	Titre accordé
1. Ecole Nationale des Monitrices rurales	1	La Soukra	18 ans au moins	B. E. M. ou 3 années d'enseign. sec.	moniteurat d'ens. mén. rural	adjoint technique
2. Collège moyen d'Agriculture	1	Thibar	14 ans au moins, 18 ans au plus	C. E. P.	brevet d'enseign. mén. rural	agent technique
3. Centres de Formation de la Jeune Fille rurale	7	Bou Arkoub Gamouda Sbikha Kasserine Souassi Bordj El Khalsi Thibar	avoir dépassé l'âge normal de l'enseign. prim.	quelques années d'enseign. prim.	certificat d'ens. mén. rural	



mille, le village, la profession, la vie du pays, partout où son intervention est sollicitée.

« Dans ce but, il faut lui assurer une formation humaine et générale, une formation ménagère et une formation agricole.

Le premier aspect aidera l'adolescente à prendre conscience d'elle-même, de ses possibilités manuelles, intellectuelles et morales visant le développement de ses facultés en vue de la préparer à remplir son rôle au sein de la famille, du village et de la société. Il l'amènera aussi à découvrir les problèmes de son milieu de vie et de ses devoirs vis-à-vis de ce milieu.

La formation ménagère apprendra à résoudre les problèmes particuliers de la vie rurale locale et régionale, en tenant compte du mode de vie et des possibilités matérielles des habitants de la région, et permettant une meilleure utilisation des ressources familiales.

Enfin, la formation agricole vise l'amélioration et l'allègement du budget familial par le développement du petit élevage et du potager familial. Mais préparant aussi l'adolescente à participer activement dans les coopératives ou chez les particuliers. »

Cette préoccupation donnera, comme on le constate dans l'extrait ci-dessus, une coloration particulière au programme des cours dont le schéma général est analogue dans les trois institutions (1). On trouve trois catégories de matières enseignées : à côté de cours généraux, figure une série consacrée aux sciences domestiques (concernant la ménagère et l'éducatrice) et une série de cours agricoles. La fonction des établissements du niveau supérieur étant aussi de préparer à l'enseignement, les programmes ont prévu, en plus, des cours de sciences humaines appliquées à l'agriculture.

A l'issue de ces lignes dont le propos a été d'exposer l'intention des Pouvoirs Publics et la concrétisation d'une partie de leur projet de promotion du monde rural, il est normal de se demander si ce projet trouve un écho favorable dans la masse. Dresser un bilan de l'action des monitrices en milieu rural est chose difficile, car un travail d'éducation ne donne pas immédiatement un résultat tangible. On peut cependant souligner que le temps d'assimilation sera long, car il s'agit d'une entreprise vaste et « révolutionnaire » dans le sens où elle suppose une remise en question fondamentale de la conception de la femme considérée désormais comme agent du développement au même titre que l'homme (2).

M. M. SIRONVAL.

(1) Se reporter au bas du tableau, page

(2) *La formation et la fonction des monitrices rurales dans le cadre de l'école de La Soukra* (Tunisie) Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Licenciée en Sciences Politiques et Sociales, Louvain, 1970, 134 p. (ronéotypé).

## Mouvement des revues tunisiennes en 1970

Le fait le plus significatif de cette année est la parution de trois journaux hebdomadaires. Il est assez difficile de déceler leur tendance exacte. *Al-Ayyām* paraît tenir plutôt du journal à sensation. De son côté, *Aḍwā' al-madīna* avait entamé une carrière humoristique, mais la veine a faibli, et cet aspect du journal a largement perdu de son importance. Enfin *Al-Masra* s'en tient à être le journal du lundi, essayant de faire une carrière commerciale le jour où les quatre quotidiens habituels chôment. Cependant il se distingue de ses confrères par une page culturelle importante dirigée par Mohamed Masmouli, déjà responsable de la page littéraire de la revue bi-mensuelle de la radio.

Comme dans les listes précédentes, nous indiquerons : a) la date du premier numéro; b) la périodicité prévue; c) le tarif annuel, sauf indication contraire (si cette rubrique est absente, la revue est hors commerce); d) l'adresse de la direction; e) la raison d'être de la revue, ou le nom du Directeur.

### JOURNAUX HEBDOMADAIRES

#### *Aḍwā' al-madīna* :

- a) 3 août 1970.
- c) 2 dinars.
- d) 20, rue Mohamed Ali, Tunis.
- e) Directeur : Naceur Bouaziz.

#### *Al-Ayyām* :

- a) 7 novembre 1970.
- c) 2 dinars.
- d) 50, avenue Pierre de Coubertin, Tunis.
- e) Directeur : Mahmoud Zghonda.

#### *Al-Masra* :

- a) 22 juin 1970.
- c) 30 millimes le numéro.
- d) 6, avenue de Carthage, Tunis.
- e) Directeur : Salem Marzouqi.

*Al-Madina* :

- a) juin 1970.
- b) mensuel.
- d) Avenue de Carthage, Tunis.
- e) Municipalité de Tunis; responsable : Azouz Soussi.

*Météorologie Nationale* :

- a) janvier 1970.
- d) Cité-Jardin, Tunis.
- e) Ministère des Travaux Publics.

*Bulletin de l'Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche* :

- a) Vol. 1, numéros 1 et 2 (1966), 3 (1969), 4 (1970).
- d) Salammbô.
- e) INSTOP.

J. FONTAINE.

# L E C T U R E S

BERQUE Jacques : *L'Orient second*, Gallimard, Paris, 1970, 436 p.

Le projet de « *L'Orient second* » tend à favoriser un cheminement à partir du singulier jusqu'à l'universel. En termes concrets, il s'agit d'un itinéraire qui passe par la récupération de leur être véritable, par les ex-colonisants autant que par les ex-colonisés, en vue d'une accession à la prise en charge de la modernité. La visée n'est pas une nouveauté, car la description des mutations d'un univers où s'effondrent les anciennes structures a déjà fait l'objet des recherches antérieures; mais, à partir de « *Dépossession du monde* », les perspectives se sont élargies à la mesure de l'histoire universelle. A ceci près que l'expérience de la colonisation et de la décolonisation en Afrique du Nord et au Proche-Orient reste la toile de fond, du fait que l'auteur est convaincu de son caractère normal, les Arabes ayant une contribution à apporter dans le déchiffrement des autres peuples (130).

La mise en relief du singulier, du spécifique dans les peuples, est un aspect fondamental de la fresque. Des observations qui ressortissent à de multiples disciplines : histoire, sociologie, ethnologie, économie, philosophie, technique, étoffent l'argumentation, tandis que des mots-clefs tels que : authenticité, identité, restitution, réhabilitation invitent à scruter les composantes de l'altérité. Le concept de personnalité bénéficie d'un traitement préférentiel et ses contours sont circonscrits avec précision.

Noble dessein que d'être soi-même. mais quel soi-même ? La volonté de lucidité sur soi est un préalable, car avant de dire « que faire ? », il faut se demander « qui être ? » (105). Question difficile. On ne doit pas durcir sa certitude de soi, mais se livrer à une recherche de soi-même (367). Et il est de fausses pistes, ne serait-ce que celle d'une authenticité passiste ou celle d'un modernisme sans racines : « l'artichaut cosmopolite ». Il faut se garder des illusions sur les données qui conditionnent la restauration de l'identité. Le sentiment tragique de celle-ci est une force, mais elle doit se muer en dynamisme collectif, en créativité. Tout un processus doit être mis en branle. Voici en quoi il consiste : utiliser les procédures de récupération, de remise en cause, de récréation, quitte même à recourir à l'occasion, dans les secteurs de dégenérescence, à une méthodique destruction (308), passer à l'action en créant de nouvelles grappes de faits (368), investir ses valeurs en faits, ses faits en valeurs (368), créer des possibles (158), encore que le jeu des possibles